

### Conseil supérieur des administrations parisiennes (CSAP) du 11 juin 2015

Au vu de l'ordre du jour de sa séance du 11 juin 2015, le CSAP est invité à donner dix avis concernant :

- Le projet de son règlement intérieur ;
- Un projet de décret relatif à la mobilité et au détachement des fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;
- Un projet de délibération créant une spécificité informatique dans le corps des adjoints techniques d'administrations parisiennes et abrogeant le statut du corps des dessinateurs ;
- Un projet de délibération fixant la liste des spécialités professionnelles prévues aux articles 3 et 10 de la délibération n°77 du 28 juin 2007 relative aux dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques du Centre d'action sociale de la Ville de Paris ;
- Un projet de délibération modifiant les dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques du Centre d'action sociale de la Ville de Paris ;
- Un projet de délibération fixant les dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef d'exploitation du Centre d'action sociale de la Ville de Paris ;
- Un projet de délibération fixant l'échelonnement indiciaire de l'emploi de chef d'exploitation du Centre d'action sociale de la Ville de Paris ;
- Un projet de délibération modifiant les délibérations relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de Paris-Habitat ainsi que des échelles indiciaires des corps et emplois de catégorie C ;
- Un projet de délibération fixant le statut particulier et l'échelonnement indiciaire applicables au corps des ingénieurs des travaux de Paris-Habitat.

### Comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT) central du 16 juin 2015

L'ordre du jour de la séance du 16 juin 2015 prévoit que seront présentés :

- Le Rapport d'activité de la Mission d'inspection santé-sécurité au travail (MISST) et l'instruction du Secrétaire général de la Ville de Paris concernant les rôles et missions des inspecteurs en santé-sécurité au travail ;
- Le Rapport d'activité du pôle santé-sécurité au travail ;

- Le Rapport d'activité du Service d'accompagnement psychologique et d'addictologie (SAPAD) ;
- Les modalités de mise en œuvre à la Ville de Paris de l'accord national du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans les fonctions publiques.

### Comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT) de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) du 5 juin 2015

Le CHSCT de la DASES était invité à se prononcer d'une part, sur le programme de prévention 2015, d'autre part, sur l'organisation des services (Service social scolaire, Mise en place du logiciel ELISE) et enfin sur l'évolution des implantations immobilières (Espace parisien pour l'insertion des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements, services centraux du Bureau de l'aide sociale à l'enfance).

Par ailleurs, une communication a été faite sur deux thèmes : un bilan sur l'hygiène et la sécurité (Statistiques 2014, nouvelle trame du document unique, visites de locaux,...) et un bilan relatif à la santé des personnels et à la prévention des risques psychosociaux.

À cette occasion et dans un contexte où les remontées d'informations sont très faibles, notre représentante a fait la déclaration suivante au sujet **des agressions dont sont victimes les personnels**:

*« Madame la Présidente,*

*Je souhaite évoquer devant vous une nouvelle fois un sujet qui me tient tout particulièrement à cœur et qui se situe à la croisée des principes qui sous-tendent l'existence même de cette instance, dès lors qu'il s'inscrit dans le cadre général des conditions de travail, qu'il touche à la sécurité des personnels et qu'il concerne ce qu'ils ont de plus précieux, à savoir leur santé physique et mentale.*

*Madame la Présidente, c'est encore des agressions dont je veux parler ! Celles dont sont victimes au quotidien vos collaboratrices et vos collaborateurs, nos collègues, dans les services d'accueil de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé.*

*Déchirons ce voile pudique jeté sur les paroles injurieuses, les menaces caractérisées, les coups assésés qui viennent traumatiser les agents en charge de l'accueil social ! Pourfendons ce tissu de non-dit qui ne se soulève que dans les cas les plus graves !*

*Cessons de croire que la situation vécue par ces personnels est presque normale, au motif que le risque auquel ils sont confrontés, serait indissociablement lié à leur environnement professionnel ! Cessons de croire qu'il s'agit là d'une fatalité qu'on ne peut infléchir !*

*Des solutions existent ! Donnons-nous ensemble les moyens de nos ambitions !*

*Pour endiguer ce phénomène inacceptable et le réduire à l'imprévisible raisonnable, il faut absolument que notre direction se dote d'un plan global d'action qui soit spécifique à cette problématique.*

*Pour que notre direction puisse prendre les mesures adaptées, il est essentiel qu'elle ait connaissance de l'ampleur de ces violences faites aux personnes, qu'elle dispose d'un nombre d'agressions aussi proche que possible de la réalité, qu'elle ait connaissance des circonstances dans lesquelles elles se reproduisent régulièrement.*

*Pour que notre direction puisse mesurer l'étendue de la situation, il est primordial que les victimes déclarent les agressions qu'elles subissent et que la chaîne hiérarchique relaie ces faits jusqu'à notre directeur qui pourra alors saisir efficacement cette instance.*

*Pour que les agressions soient effectivement déclarées, connues et reconnues, il faut **réellement** sensibiliser les personnels et leur encadrement sur l'intérêt que présente une telle démarche, et ne plus se suffire de déclarations contradictoires avec la réalité institutionnelle.*

*Pour que l'intégralité des problématiques liées aux agressions soit bien portée à la connaissance des préventeurs, il est essentiel que des délégations de notre instance effectuent la visite des locaux où ces actes violents se sont déroulés.*

*Ainsi, pour que cette instance soit pleinement efficace, il me semble indispensable qu'elle se dote d'une commission permanente en charge de traiter des risques psychosociaux, plus facile à réunir que ce CHSCT, que cette commission établisse un diagnostic précis de la réalité au vu des remontées des services et des conclusions des délégations qui enquêteront sur les agressions.*

*C'est à ce prix que nous aurons une action efficiente, individuellement et collectivement, pour réduire le risque auquel sont confrontés les personnels en charge de l'accueil social.*

*J'ai pleinement conscience de l'importance de la tâche qui est devant nous, mais elle est à la mesure de ce contre quoi nous avons à lutter.*

*Je vous remercie de votre écoute. »*

## **Promotions**

A été reçu sur la liste d'aptitude au grade d'**ingénieur des services techniques** : Yann FRANÇOISE.

Après avis favorable des commissions administratives paritaires compétentes en date du 10 avril 2015, ont été nommés :

**À la classe exceptionnelle du grade d'ingénieur général des services techniques** : Martial BRACONNIER, Philippe CAUVIN et Denis PETEL.

**Au grade d'ingénieur général des services techniques** : Annette HUARD, Pierre-Yves DURAND et Laurence LEJEUNE.

**Au grade d'ingénieur en chef des services techniques** : Jean-Michel FOURNIER, Nicolas MOUY, Joseph SANTUCCI, Laurent PINNA, Christelle GODINHO, Magali DOMERGUE et Antoine BRUNNER.

**À l'échelon exceptionnel de l'emploi de chef d'arrondissement** : Annick BIZOUERNE, Gérard BOURDY et Michel DUCLOS.

**Sur l'emploi de chef d'arrondissement** : Christiane PETIT, Brigitte BEZIAU, Dominique OUAZANA, Marc PERDU, Marie-Ève PERRU, Caroline WAJSFELNER, Antoine LEMÉE, Jean-Marc VALLET, Dominique DUBOIS-SAGE, Pascal DUBOIS et Emmanuel GOJARD.

**Au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris** : Cordula PELLIEUX, Valérie BELIN, Frédéric ROLIN, David MAIGNAN, Justine PRIOUZEAU, Sophie GODARD, Frédéric BORDE, Patrick FOREST, Laurent ALESSI, Xavier BOURREAU, Hocine AZEM, Jean-François BROUILLAC, Carlos TEIXEIRA, Aurélien ROUX, Laurent MINET, Benoît FARCETTE et Hélène CHARTIER.

**À toutes et tous, l'UCP adresse ses plus vives félicitations !**